

BUREAU DIRECTEUR
PV N°01 du 06 OCTOBRE 2009 à 20H00

Présents : GLO Lucien - Gérard LE BRUN – Gilles LE PENVEN – Pascale MEZIERES – Jacky TROADEC.

Excusés : Yves LANGUILLE - Louis MARCHE.

Invités : Jean-Claude ALLAIN - René HENRY – Jean-Pierre VARNIER.

ACTIVITES DU PRESIDENT :

- Assemblée Générale du Saint-Brieuc Basket : climat assez morose puisque le budget de l'équipe fanion n'était pas clos. Suite à cette assemblée, une réunion avec les différents partenaires a eu lieu au Conseil Général, pendant laquelle le budget a été bouclé de part la volonté d'avoir un club phare dans le département. Le Comité sera chargé de distribuer 150 places gratuites à chaque match à l'attention des clubs (places payées par le Conseil Général).
- Organisation par le Comité d'un match doublé UNION ST-BRIEUC PLOUFRAGAN et SAINT-BRIEUC BASKET, soirée basket Côtes-d'Armor
- Obsèques de Mr Louis Gautier : une gerbe a été offerte par le Comité, en honneur de cet homme qui a fortement marqué le basket briochin.
- Le Président, accompagné de plusieurs membres du Comité, a assisté à l'hommage à Jean LHERMITTE organisé par le club d'Hénansal.
- Réunion au Conseil Général pour l'organisation des coupes départementales : quelques actions du CG22 comme la réalisation de maillots pour l'évènement qui pourront être conservés par les joueurs....

POINT SUR LES LICENCES :

- A ce jour, une baisse de 146 licenciés (2907 contre 3053 la saison dernière), par contre le nombre d'équipes est en légère augmentation : +4.
Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire de licencier tous les joueurs y compris dans la catégorie mini-poussins.
- Mise en place de stages benjamins par Cathy LE HOUEROU dans la région de Lamballe où plusieurs clubs sont représentés.

LA CDAMC :

- Le Président attend les rapports de Jean -Pierre VARNIER : réponse pour mercredi. Il est nécessaire de montrer aux clubs que la CDAMC est repartie.
- La CDAMC a fait parvenir au Président un budget prévisionnel. Le Président reconnaît la volonté du CD 22 de « rattraper le retard », mais demande de rester raisonnable sur les dépenses en faisant des choix :
 - volontaristes : « où veut-on aller »,
 - légalistes : on ne peut pas tout faire,
 - réglementaires : respecter les règlements fédéraux.

Etude du budget prévisionnel : certaines dépenses sont à supprimer pour la saison :

- matériel : prendre contact avec Cathy LE HOUEROU,
 - frais de fonctionnement : certains sont incompressibles (remboursements frais kilométriques des membres de la CDAMC, journée recyclage du 26 septembre),
 - frais formateurs : réglementairement les membres du CD ne peuvent être rémunérés,
 - Ecole d'arbitrage : les frais sont à la charge des clubs. Si le CD 22 est amené à travailler sur certains secteurs, une participation sera demandée aux clubs au prorata du nombre des participants (frais de déplacement des formateurs),
 - Evaluation : René Henry souhaiterait être aidé dans sa tâche.
- Modification du PV du comité directeur du 4 mai 2009 :
- « les championnats de D1 et D2 sont des championnats à obligation (1 équipe, 1 arbitre) seuls les championnats de D1 sont des championnats à désignation (obligation du comité de désigner des officiels).

POINT SUR LES COMMISSIONS :

- TECHNIQUE : le budget est à prévoir à la hausse de part les déplacements des équipes participants aux TIC.
- SPORTIVE : prévoir au prochain comité directeur de passer à 1 poule de 12 en DF2 pour la saison prochaine.

Séance levée à 22h30

LE PRESIDENT DU COMITE



Gérard LE BRUN

LA SECRETAIRE GENERALE



Pascale MEZIERES